

L'Association canadienne de protection médicale

États financiers consolidés
31 décembre 2010



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Association canadienne de protection médicale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Association canadienne de protection médicale, qui comprennent le bilan de la situation financière au 31 décembre 2010, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Association canadienne de protection médicale au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats consolidés d'exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Information comparative

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers consolidés, qui indique que l'information comparative présentée au 31 décembre 2009 pour l'exercice clos à cette date a été révisée.

Les états financiers consolidés de l'Association canadienne de protection médicale au 31 décembre 2009 pour l'exercice clos à cette date, à l'exception de la correction décrite dans la note 3, ont été vérifiés par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans son rapport du 8 mai 2010.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés ci-joints au 31 décembre 2010 pour l'exercice clos à cette date, nous avons vérifié la correction décrite à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés, laquelle visait à modifier l'information comparative fournie en date du 31 décembre 2009 pour l'exercice clos à cette date. À notre avis, la correction est appropriée et elle a été appliquée correctement.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Le 6 mai 2011
Ottawa (Canada)

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

États financiers consolidés

31 décembre 2010

PAGE

État consolidé des résultats	1
Bilan consolidé	2
État consolidé de l'évolution des actifs nets	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 27

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
PRODUITS		
COTISATIONS (note 4)	255 885 \$	238 190 \$
PRODUITS DE PLACEMENT		
Produits des placements du portefeuille (note 6)	280 645	456 094
Produits de placement à court terme	223	582
Frais liés aux placements (note 7)	(27 249)	(20 478)
Intérêts sur les emprunts	-	(1 488)
Produits de placement, montant net	253 619	434 710
RECOUVREMENTS D'ASSURANCE	60	140
	509 564	673 040
CHARGES		
CHARGES ENGAGÉES POUR L'AIDE AUX MEMBRES		
Compensations financières au nom des membres	153 685	163 431
Frais judiciaires engagés pour la défense des membres	83 916	75 458
Frais judiciaires engagés pour l'assistance aux membres	43 271	39 272
Frais d'experts engagés pour l'assistance aux membres	11 369	11 633
Augmentation (diminution) de la provision pour réclamations en suspens (note 12)	(1 069)	74 618
	291 172	364 412
SERVICES AUX MEMBRES ET FONCTIONNEMENT		
Soutien aux membres	21 642	20 876
Gestion des risques	9 695	9 990
Gouvernance et soutien au fonctionnement	16 609	16 352
Gestion de la propriété (note 14)	1 524	1 657
Amortissement des immobilisations	6 227	6 371
	55 697	55 246
	346 869	419 658
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	162 695 \$	253 382 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Bilan consolidé

31 décembre 2010

	2010	2009 (révisé, voir note 3)
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Trésorerie	21 999 \$	27 010 \$
Créances et charges payées d'avance	1 825	1 542
Placements du portefeuille (note 8)	3 040 578	2 715 594
Créance sur la vente de placements (note 8)	3 938	-
Créance hypothécaire (note 10)	9 400	-
Actif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	20 831	16 291
Immobilisations (note 9)	61 717	66 088
	3 160 288 \$	2 826 525 \$
PASSIF		
Dettes et charges à payer	81 614 \$	81 574 \$
Produits constatés d'avance - cotisations reçues d'avance	17 484	16 996
Passif lié à des placements (note 8)	169 264	-
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	18 219	15 874
Provision pour réclamations en suspens (note 12)	2 226 465	2 227 534
	2 513 046	2 341 978
ACTIFS NETS	647 242 \$	484 547 \$
Éléments composant les actifs nets :		
Actifs nets investis dans des immobilisations	61 717 \$	66 088 \$
Fonds de réserve de prise de risque (note 13)	13 052	8 576
Actifs nets non affectés (note 3)	572 473	409 883
	647 242 \$	484 547 \$

Au nom du Conseil,

_____, président _____, directeur général

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009 (révisé, voir note 3)
	(en milliers de dollars)	
ACTIFS NETS INVESTIS DANS DES IMMOBILISATIONS		
Solde d'ouverture	66 088 \$	69 028 \$
Acquisition d'immobilisations	1 856	3 431
Amortissement des immobilisations	(6 227)	(6 371)
Diminution nette des actifs nets investis dans des immobilisations	(4 371)	(2 940)
Solde de clôture	61 717	66 088
ACTIFS NETS DU FONDS DE RÉSERVE DE PRISE DE RISQUE (note 13)		
Solde d'ouverture	8 576	4 603
Virement provenant des actifs nets non affectés	4 476	3 973
Solde de clôture	13 052	8 576
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde d'ouverture (note 3)	409 883	157 534
Résultat net de l'exercice	162 695	253 382
Diminution nette des actifs nets investis dans des immobilisations	4 371	2 940
Virement au fonds de réserve de prise de risque	(4 476)	(3 973)
Solde de clôture	572 473	409 883
TOTAL DES ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	647 242 \$	484 547 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en milliers de dollars)	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultat net de l'exercice	162 695 \$	253 382 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie		
Gains non réalisés sur les placements	(131 865)	(339 685)
Charges de dépréciation	38 880	1 953
Amortissement des immobilisations	6 227	6 371
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	5 160	3 856
Diminution (augmentation) des créances et charges payées d'avance	(283)	434
Augmentation des dettes et charges à payer	40	21 160
Augmentation des cotisations des membres reçues d'avance	488	790
Financement du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(7 355)	(6 412)
Augmentation (diminution) de la provision pour réclamations en suspens	(1 069)	74 618
	<u>72 918</u>	<u>16 467</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts	-	(50 279)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de placements	(62 735)	35 945
Acquisition d'immobilisations	(1 856)	(3 431)
Augmentation de la créance sur la vente de placements	(3 938)	-
Créance hypothécaire	(9 400)	-
	<u>(77 929)</u>	<u>32 514</u>
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	(5 011)	(1 298)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	<u>27 010</u>	<u>28 308</u>
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	<u>21 999 \$</u>	<u>27 010 \$</u>

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Association est une organisation à caractère mutuel sans but lucratif vouée à la défense des médecins constituée en 1913 en vertu d'une loi du Parlement. Ses membres se composent de médecins qui détiennent un permis d'exercice de la médecine au Canada. L'Association est dirigée par un Conseil élu par les membres.

Les objets de l'Association sont les suivants :

- a) soutenir, maintenir et protéger l'honneur, le caractère et l'intérêt de ses membres;
- b) encourager la pratique honorable de la profession médicale;
- c) prêter son avis et son concours, défendre et aider à la défense des membres de l'Association lorsque des poursuites injustes sont intentées contre eux ou les menacent;
- d) promouvoir et appuyer toute mesure susceptible d'améliorer la pratique de la médecine.

La protection est accordée aux membres selon la survenance de l'événement et couvre les problèmes médico-légaux découlant de la pratique de la médecine par un membre de l'Association, indépendamment du fait que ces problèmes peuvent être signalés ou faire l'objet d'une action en justice après l'année où l'événement est survenu. La décision d'aider un membre, ainsi que l'étendue de l'assistance, revient au Conseil de l'Association et n'est pas définie par un contrat qui en établit les conditions ou les limites.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats de fonctionnement de La Cour du lac Dow inc. et de la Corporation de placements de l'ACPM, deux filiales détenues en propriété exclusive par l'Association. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

Instruments financiers

L'Association a classé les actifs financiers qui ont une valeur marchande dans un marché disponible (actifs publics), notamment les espèces, les placements à court terme, les produits des placements du portefeuille à recevoir, les obligations, les hypothèques, les titres de participation, les contrats à terme, les options et les contrats de change à terme, comme actifs financiers détenus à des fins de transaction, et les partenariats privés et placements privés, y compris les titres de participation, les titres de créance et les infrastructures, comme actifs financiers disponibles à la vente.

Les créances et la créance hypothécaire sont classées comme prêts et créances et, à la suite de leur constatation initiale, elles sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être classés dans l'un des trois niveaux suivants de hiérarchie des justes valeurs, selon la transparence des données utilisées pour le calcul de la juste valeur :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : La juste valeur est fondée sur des données observables autres que celles du niveau 1, telles que des prix cotés pour des actifs ou passifs semblables, des prix cotés pour des actifs ou passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas actifs et d'autres données qui sont observables ou peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou passifs en question.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables qui sont étayées par peu ou pas d'activité sur les marchés et qui sont significatives pour l'évaluation de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués comme suit :

- i) la trésorerie et les placements à court terme, notamment les dépôts bancaires, les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les billets à court terme de sociétés, sont comptabilisés à la juste valeur;
- ii) les obligations négociées sur des marchés publics, notamment les titres de créance de gouvernements et de sociétés produisant des intérêts aux taux du marché à la date de leur achat, sont comptabilisées à la juste valeur basée sur le cours acheteur à la fin de l'exercice;
- iii) les titres de participation négociés sur des marchés publics sont comptabilisés au cours du marché à la fin de l'exercice selon les cours acheteur publiés sur la Bourse visée;
- iv) les contrats à terme standardisés et les contrats de change à terme sont comptabilisés au cours du marché à la fin de l'exercice selon les cours acheteur publiés sur la Bourse visée.

À la suite de la constatation initiale, les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés au coût ou, dans le cas où il existe une perte de valeur durable, à la juste valeur estimative. Si ces actifs deviennent cotés sur un marché public, leur juste valeur est établie selon les cours cotés du marché.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits et frais liés aux placements

Les dividendes, les intérêts et les gains et les pertes réalisés à la vente d'instruments financiers sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des gains et des pertes non réalisés sur tous les placements détenus à des fins de transaction sont inscrites à titre de produits des placements du portefeuille. Les réductions de valeur découlant de pertes de valeur durables des actifs privés sont prises en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Pour les placements classés comme détenus à des fins de transaction, les gains et les pertes découlant des variations des taux de change à la date d'évaluation sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Les frais liés aux placements incluent les éléments suivants :

- i) les honoraires versés aux gestionnaires de placements externes pour la prestation de services de gestion de placements;
- ii) les frais de société de personnes relatifs aux placements privés;
- iii) les frais de garde;
- iv) les salaires internes et autres coûts engagés aux fins de la surveillance et de l'administration du portefeuille;
- v) les coûts de fonctionnement du Comité des placements du Conseil;
- vi) les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers.

Ces frais sont passés en charges pendant l'exercice où ils sont engagés, à la date de transaction.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. En particulier, la provision pour réclamations en suspens, les avantages postérieurs au départ à la retraite et les compensations financières comportent des estimations importantes. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations des membres

Les produits tirés des cotisations annuelles des membres sont comptabilisés proportionnellement tout au long de l'année de cotisation. Chaque année, le montant des cotisations est établi de façon estimative (y compris les produits de placement prévus) afin de couvrir le financement total des charges de l'Association, y compris les coûts prévus pour les réclamations découlant des services rendus par les membres au cours de l'exercice. De plus, les cotisations annuelles sont ajustées de temps à autre, au besoin, afin d'assurer le financement complet des réclamations non réglées des exercices antérieurs. Les cotisations des membres reçues d'avance sont reportées.

Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par la suite, les actifs et passifs monétaires font l'objet d'un rajustement pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant du rajustement sont inclus dans l'état des résultats.

Compensations financières

Les coûts réels des compensations financières payées au nom des membres sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés ou que la direction juge leur paiement probable. Les décisions de compensations financières rendues par les tribunaux avant la fin d'un exercice, mais impayées au 31 décembre, sont comptabilisées dans l'année du jugement. Les règlements convenus avant la fin d'un exercice, mais impayés au 31 décembre, sont comptabilisés pendant cet exercice. Les montants comptabilisés sont établis en partie selon des évaluations et des hypothèses faites par la direction et peuvent donc faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les montants réellement payés, le cas échéant, peuvent différer des montants comptabilisés à la fin de l'exercice précédent. Tout écart est pris en compte au cours de l'exercice où il est constaté.

Provision pour réclamations en suspens

Étant donné que la protection des membres est discrétionnaire et dépend de la survenance de l'événement, il est impossible de déterminer avec précision le montant des coûts que pourrait devoir engager l'Association par suite de litiges éventuels ou en cours contre ses membres, qu'elle pourrait prendre à son compte ou dont elle pourrait être tenue responsable. Par conséquent, une évaluation des provisions pour réclamations en suspens éventuelles de l'Association comprenant les compensations futures, les règlements, les frais judiciaires et les frais d'administration est préparée annuellement par les actuaires de l'Association.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cette évaluation peut varier, et la variation peut être importante à court terme, étant donné que tous les événements ayant une incidence sur le règlement final des réclamations déclarées n'ont pas eu lieu et qu'ils peuvent ne pas se produire avant quelque temps. De plus, il est probable qu'un nombre important d'événements ayant déjà eu lieu sans avoir encore été reliés au membre concerné ni été signalés à l'Association puissent donner lieu à des réclamations que l'Association pourra choisir de défendre. La variabilité de l'évaluation peut être causée par la différence entre la situation réelle qui se dessine et les hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs modèles prévisionnels, dont bon nombre découlent des résultats historiques de l'Association. Les gains ou les pertes actuariels sont pris en compte au cours de l'exercice où ils sont déterminés.

La provision pour réclamations en suspens a été déterminée par actualisation. Conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens de l'Association comprend une provision pour écarts défavorables, ce qui procure un coussin de sécurité dans l'éventualité où les résultats réels différeraient des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs sont comptabilisés au moyen de la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle les obligations du régime et ses frais afférents sont constatés déduction faite des actifs du régime. Le coût des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures hypothèses prévues par la direction telles qu'elles sont décrites à la note 11. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à une valeur axée sur la valeur marchande.

Les actifs et passifs transitoires, résultant de la mise en œuvre des normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activités des salariés participant au régime. Les variations de l'obligation résultant des modifications du régime sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activités des salariés jusqu'à l'admissibilité intégrale des employés actifs qui auront droit aux avantages du régime.

L'excédent de la valeur nette du gain ou de la perte sur 10 % du montant le plus élevé de l'obligation au titre des prestations constituées et de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (méthode connue sous le nom de méthode du corridor). Le coût actuel des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite comptabilisé dans la période où les services sont rendus.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Bâtiments	50 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 8 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	de 5 à 49 ans
Frais de location reportés	durée des baux

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation dans tous les cas où des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, la recouvrabilité des actifs détenus et utilisés est évaluée au moyen d'un test de la juste valeur marchande estimative de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa juste valeur marchande estimative, une charge au titre de la dépréciation de l'actif correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur est constatée.

3. CORRECTION D'UNE ANOMALIE NON SIGNIFICATIVE DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Au cours de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'Association a relevé une anomalie en rapport avec le traitement de l'incidence des taux de change sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente. Ces placements doivent être comptabilisés au coût historique moins toute perte de valeur durable sans réévaluation des écarts de taux de change. Les écarts de taux de change ont été constatés incorrectement et inscrits directement dans les actifs nets. À cause de cette anomalie, les placements de portefeuille et les actifs nets non affectés de 2009 ont tous deux augmenté de 18 601 000 \$.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été révisés pour tenir compte de ces rajustements.

	Déclarés précédemment		Rajustements		Révisés
			(en milliers de dollars)		
Au 31 décembre 2009					
<i>Bilan consolidé</i>					
Placements de portefeuille	2 696 993	\$	18 601	\$	2 715 594
Actifs nets non affectés	391 282		18 601		409 883
<i>État consolidé de l'évolution des actifs nets</i>					
Actifs nets non affectés					
Solde au début de l'exercice	201 023		(43 489)		157 534
Écart des taux de change des placements désignés comme étant disponibles à la vente	(62 090)		62 090		aucun

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

4. COTISATIONS

L'Association a adopté des politiques d'établissement des cotisations afin de s'assurer que ses activités sont entièrement capitalisées et de prélever suffisamment de cotisations annuellement auprès des membres pour couvrir les passifs qu'elle prévoit engager au cours du même exercice. L'Association a recours à des hypothèses et à des calculs actuariels pour déterminer les charges de l'exercice que représentent les passifs futurs prévus. Pour l'Ontario, les charges de l'exercice ont été établies selon le protocole d'entente entre l'Association, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et l'Association médicale de l'Ontario. Au Québec, les charges relatives de l'exercice ont été établies selon le protocole d'entente entre l'Association, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le gouvernement du Québec. Pour le reste du Canada, les charges relatives de l'exercice ont été établies par l'Association.

Les obligations relatives aux charges de l'exercice sont ajustées à la hausse ou à la baisse de façon à amortir les nouveaux coûts et à tenir compte du résultat des placements des exercices antérieurs, en vue d'établir le montant net des cotisations demandées aux membres. Le montant net des cotisations est constaté à titre de produits de l'exercice.

	Ontario	Québec	Reste du Canada	Total
	(en milliers de dollars)			
Charges prévues de l'exercice aux fins d'établissement des cotisations	144 187 \$	71 162 \$	125 069 \$	340 418 \$
Ajustement pour tenir compte des résultats	(24 628)	(6 625)	(53 280)	(84 533)
Cotisations de 2010	119 559 \$	64 537 \$	71 789 \$	255 885 \$
Cotisations de 2009	124 362 \$	56 757 \$	57 071 \$	238 190 \$

5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAPITAL

Bien que l'Association ait adopté une politique d'établissement des cotisations afin de maintenir un fonctionnement entièrement capitalisé, politique en vertu de laquelle elle doit détenir un dollar d'actif pour chaque dollar de passif futur estimatif actualisé, le solde des actifs nets non affectés à un moment précis pourrait avoir une valeur autre que zéro. Chaque année, suffisamment de cotisations seront exigées des membres pour couvrir l'ensemble (y compris les produits de placement prévus) des décaissements prévus, présents et futurs, découlant des opérations de l'exercice visé. Dans l'éventualité où les coûts et les placements varient par rapport aux estimations établies à la date de l'établissement des cotisations, les cotisations futures seront ajustées afin de compenser toute insuffisance ou tout excédent.

L'Association gère ses besoins courants en matière de flux de trésorerie liés au fonctionnement par prélèvements des cotisations de membres reçues au cours de l'exercice visé. Tout surplus de trésorerie est viré au portefeuille de placements. Dans l'éventualité où les rentrées de fonds tirées des cotisations sont insuffisantes pour couvrir les sorties de fonds, les fonds sont prélevés du portefeuille, dont les sources premières de produits proviennent des paiements de dividendes et des intérêts courus.

L'Association n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

6. PRODUITS DES PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les produits des placements du portefeuille sont calculés à partir des sources suivantes :

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
<i>Placements détenus à des fins de transaction</i>		
Produits d'intérêts	26 622 \$	30 850 \$
Produits de dividendes	36 130	36 455
Gains nets réalisés	86 561	26 031
Gains nets non réalisés	131 865	339 685
Autres produits	286	507
Total des produits des placements détenus à des fins de transaction	281 464	433 528
<i>Placements disponibles à la vente</i>		
Produits d'intérêts	21 594	23 177
Produits de dividendes	1 574	1 985
Pertes nettes réalisées et charges de dépréciation	(27 194)	(1 833)
Autres produits	4 106	1 138
Retenues d'impôts	(899)	(1 901)
Total des produits des placements disponibles à la vente	(819)	22 566
Total des produits des placements du portefeuille	280 645 \$	456 094 \$

7. FRAIS LIÉS AUX PLACEMENTS

Les frais liés aux placements comprennent les éléments suivants :

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Frais de gestion de placements	21 333 \$	19 116 \$
Recouvrement de taxe sur les produits et services	-	(3 521)
Frais de gestion interne	2 276	2 020
Autres frais liés aux placements	3 640	2 863
	27 249 \$	20 478 \$

Le 16 avril 2009, la Cour d'appel fédérale a confirmé que certains services de gestion de placements reçus par l'Association étaient des fournitures exonérées de la taxe sur les produits et services (TPS). En conséquence, l'Agence de revenu du Canada a remboursé la TPS qui avait été payée à certains gestionnaires de placements et l'Association a supprimé les produits à recevoir prévus pour la TPS qui auraient par ailleurs été payables. Ces crédits sont portés en réduction des frais liés aux placements pour 2009.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le sommaire des placements du portefeuille se présente comme suit :

	2010		2009 (révisé, voir note 3)			
	Valeur comptable	Coût	Valeur comptable	Coût	Valeur comptable	Coût
(en milliers de dollars)						
<i>Placements classés comme étant détenus à des fins de transaction</i>						
Trésorerie et placements à court terme	229 661 \$	7,6 %	233 427 \$	169 369 \$	6,2 %	171 345 \$
Contrats de change à terme	12 573	0,4 %	-	8 248	0,3 %	-
Contrats à terme	1 032	0,0 %	-	174	0,0 %	-
Options	926	0,0 %	926	-	0,0 %	-
Produits des placements du portefeuille à recevoir	7 960	0,3 %	7 960	7 255	0,3 %	7 255
Obligations	670 570	22,1 %	658 411	542 057	20,0 %	529 550
Titres de participation	1 463 448	48,1 %	1 223 661	1 336 217	49,1 %	1 222 519
	2 386 170	78,5 %	2 124 385	2 063 320	75,9 %	1 930 669
<i>Placements classés comme disponibles à la vente</i>						
Actions de sociétés fermées	246 945	8,1 %	246 945	260 281	9,6 %	260 281
Titres de créance privés	116 174	3,8 %	116 174	116 341	4,3 %	116 341
Placements dans des infrastructures de sociétés fermées	291 289	9,6 %	291 289	275 652	10,2 %	275 652
	654 408	21,5 %	654 408	652 274	24,1 %	652 274
	3 040 578 \$	100,0 %	2 778 793 \$	2 715 594 \$	100,0 %	2 582 943 \$

Le portefeuille de placements net se présente comme suit :

	2010		2009 (révisé, voir note 3)	
	Valeur comptable	Coût	Valeur comptable	Coût
(en milliers de dollars)				
Actif au titre des placements	3 040 578 \$	2 778 793 \$	2 715 594 \$	2 582 943 \$
Créance sur la vente de placements	3 938	3 938	-	-
Passif lié à des placements	(169 264)	(171 995)	-	-
Portefeuille de placements net	2 875 252 \$	2 610 736 \$	2 715 594 \$	2 582 943 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers de l'Association selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 (voir la note 2 pour une définition). Il n'y avait aucun instrument financier de niveau 3 et aucun transfert important n'a été constaté entre les niveaux 1 et 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

	Actifs financiers à la valeur inscrite au 31 décembre 2010		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
	(en milliers de dollars)		
Trésorerie, placements à court terme et produits des placements du portefeuille à recevoir	10 806 \$	226 815 \$	237 621 \$
Contrats de change à terme	-	12 573	12 573
Contrats à terme	1 032	-	1 032
Options	926	-	926
Obligations	-	670 570	670 570
Titres de participation	1 463 448	-	1 463 448
Valeur comptable des placements détenus à des fins de transactions	1 476 212 \$	909 958 \$	2 386 170 \$

	Actifs financiers à la valeur inscrite au 31 décembre 2009 (révisé, voir note 3)		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
	(en milliers de dollars)		
Trésorerie, placements à court terme et produits des placements du portefeuille à recevoir	47 332 \$	129 292 \$	176 624 \$
Contrats à terme	-	8 248	8 248
Options	174	-	174
Obligations	-	542 057	542 057
Titres de participation	1 336 217	-	1 336 217
Valeur comptable des placements détenus à des fins de transaction	1 383 723 \$	679 597 \$	2 063 320 \$

Étant donné que les titres de participation, les titres de créance et les placements dans des infrastructures de sociétés fermées ne sont pas cotés sur un marché actif, leur valeur comptable est estimée en conformité avec la note 2. La direction a estimé la juste valeur de ces placements à 665 468 327 \$ (617 605 540 \$ en 2009) selon les derniers renseignements disponibles sur les placements.

L'Association passe régulièrement en revue chaque titre afin de déterminer si les pertes non réalisées représentent des variations temporaires de la juste valeur ou si elles résultent de pertes de valeur durables. La question est de savoir si la perte de valeur durable d'un titre se fonde sur plusieurs facteurs, dont la santé financière de l'émetteur, l'importance de la perte non réalisée et des incidents de crédit en question, de même que le laps de temps pendant lequel le titre s'est trouvé en situation de perte non réalisée. Les pertes de valeur durables totales comptabilisées en 2010 s'élevaient à 38 880 447 \$ (1 952 736 \$ en 2009).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

Gestion des risques

L'Association suit une stratégie de répartition de l'actif diversifiée conçue pour générer les rendements de placement requis à un niveau de risque acceptable. Le portefeuille de l'Association est notamment exposé aux risques suivants :

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers varient en raison de la fluctuation des cours. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Le risque de taux d'intérêt concerne l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des actifs. Les variations des taux d'intérêt nominaux et réels ont une incidence directe sur la valeur des placements à revenu fixe de l'Association. Le portefeuille de placements à revenu fixe suit des lignes directrices en matière de concentration, de durée et de répartition qui sont destinées à réduire en partie les risques liés à la volatilité des taux d'intérêt.

Les durées à courir selon les échéances contractuelles des placements à revenu fixe de l'Association, au 31 décembre 2010, s'établissent comme suit :

	Durées à courir				Total
	(en milliers de dollars)				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Instruments financiers portant intérêt	4 778 \$	179 101 \$	301 762 \$	184 929 \$	670 570 \$

Dans l'hypothèse où les taux de rendement effectifs à long terme et à court terme connaîtraient une variation parallèle, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt auraient pour effet de réduire la valeur des placements à revenu fixe de l'Association d'environ 47 millions \$. Les résultats réels pourraient être différents de cette analyse de sensibilité approximative et l'écart pourrait être important.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

Les placements sont exposés au risque de change lorsqu'ils sont libellés dans une monnaie étrangère. Les fluctuations de la valeur relative des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien peuvent avoir un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements.

L'Association s'expose à un risque de change du fait qu'elle détient des placements non couverts libellés en devises étrangères, comme suit :

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Trésorerie et placements à court terme		
Américains	104 275 \$	95 480 \$
Internationaux	1 188	148
	105 463	95 628
Titres de participation et parts de fonds communs cotés en Bourse		
Américains	152 234	134 751
Internationaux	385 900	365 783
	538 134	500 534
Titres de participation de sociétés fermées		
Américains	62 038	58 009
	705 635 \$	654 171 \$

Au 31 décembre 2010, si le dollar canadien s'était renforcé ou affaibli de 10 % par rapport à toutes les devises, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 70 million \$. Les résultats réels pourraient être différents de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme représentent des ententes entre deux parties visant l'échange de devises à une date ultérieure. L'Association utilise ces contrats afin de couvrir le risque de change lié à certains instruments libellés en devises. La valeur de ces contrats est établie en fonction des cours du marché. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats de change à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Les contrats en dollars US, en livres sterling et en dollars australiens (AUD) arrivent à échéance d'ici un an, alors que les contrats en euros arrivent à échéance entre 2011 et 2015.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

L'Association peut recourir à des stratégies de couverture afin d'atténuer le risque de change auquel est exposé le portefeuille, soit directement, soit au moyen de ses stratégies de placement. Au 31 décembre 2010, l'Association avait conclu les opérations de couverture du change suivantes :

Notionnel des devises vendues	Valeur canadienne équivalente			
	Montant contractuel \$ CAD	Montant du règlement actuel \$ CAD	Juste valeur des contrats \$ CAD	
(en milliers d'unités monétaires)				
Les valeurs étaient les suivantes au 31 décembre 2010 :				
Livre sterling	7 603 £	12 145 \$	11 841 \$	304 \$
Euro	155 823 €	215 740	209 675	6 065
Dollar US	382 195 \$ US	386 700	380 383	6 317
Dollar australien	4 448 \$ A	4 383	4 496	(113)
		618 968 \$	606 395 \$	12 573 \$
Les valeurs comparatives étaient les suivantes au 31 décembre 2009 :				
Livre sterling	1 422 £	2 448 \$	2 406 \$	42 \$
Euro	148 228 €	227 608	222 965	4 643
Dollar US	317 254 US	336 154	332 591	3 563
		566 210 \$	557 962 \$	8 248 \$

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Afin de réduire les effets de l'autre risque de prix, l'Association investit dans un portefeuille diversifié de placements conforme à la répartition d'actif et aux restrictions en matière de placement approuvées par le Conseil.

Au 31 décembre 2010, si les cours des titres de participation sur les Bourses avaient augmenté ou diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 146 million \$. Les résultats réels pourraient être différents de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou la contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers l'Association. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses placements à court terme, de ses actifs à revenu fixe et de ses contrats à terme. L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties possédant une cote de solvabilité supérieure, en obtenant des garanties supplémentaires au besoin, en diversifiant ses placements et en assurant et surveillant la conformité aux lignes directrices applicables au portefeuille. Pour les titres d'emprunt émis par des municipalités, des gouvernements provinciaux ou des sociétés, l'Association a établi des politiques de placement prévoyant des restrictions au degré d'exposition à chaque entité.

Au 31 décembre 2010, des placements dans des titres de créance canadiens étaient assortis comme suite :

	AAA	AA	A	BBB	D	Non cotée	Total
	(en milliers de dollars)						
Obligation	73 309 \$	378 440 \$	153 100 \$	30 032 \$	555 \$	35 134 \$	670 570 \$
% du total	10,9 %	56,5 %	22,8 %	4,5 %	0,1 %	5,2 %	100,0 %

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque d'être incapable de générer suffisamment de trésorerie ou son équivalent en temps opportun et de façon rentable pour que l'Association puisse acquitter ses obligations dans les délais prévus. L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de sa responsabilité de payer les appels de capital (voir la note 8g) en temps opportun pour financer ses engagements de placement en cours, ainsi que des débours quotidiens à effectuer pour assurer la protection de ses membres. Les dettes et charges à payer ont des échéances contractuelles respectant les modalités commerciales habituelles de 30 jours. La provision pour réclamations futures n'a pas d'échéance contractuelle et le moment du règlement dépendra des résultats réels des réclamations à l'avenir.

La principale source de liquidité de l'Association est la perception des frais facturés aux membres actifs. L'Association établit ses besoins de trésorerie au moyen de prévisions à court terme afin de déterminer si les revenus tirés des frais perçus lui permettront d'acquitter les débours prévus. En outre, l'Association réduit le risque de liquidité en détenant des actifs productifs de revenus et en limitant ses placements dans des catégories d'actifs non liquides.

d) Prêt de titres

L'Association participe à un programme de prêts de titres par l'intermédiaire de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et la Banque CIBC (l'agent prêteur). Dans le cadre de ce programme, l'Association prête des titres dont elle a la possession à des emprunteurs approuvés par l'agent prêteur. Ces prêts peuvent être garantis au moyen de titres ou de garanties sous forme de trésorerie. L'Association est exposée à différents risques dans le cadre de ce programme, dont la défaillance de l'emprunteur et le risque de réinvestissement.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

L'emprunteur manque à ses obligations s'il omet de rendre les titres empruntés. Le risque de défaillance de l'emprunteur est atténué par des engagements d'indemnisation solidaires fournis par CIBC Mellon, la Banque CIBC et Bank of New York Mellon. Le risque de défaillance de l'emprunteur est également réduit par l'exigence que les emprunteurs fournissent une garantie dont la valeur marchande totale dépasse la valeur marchande totale des titres prêtés. Pour 2010, la valeur marchande totale des titres prêtés s'élevait à 59 611 370 \$ (34 368 639 \$ en 2009) et la valeur de la garantie sous forme de trésorerie, laquelle est détenue en totalité dans le compte de placement des garanties des agents prêteurs, s'élevait à 60 843 077\$ (35 648 755 \$ en 2009).

Il y a risque de réinvestissement si l'intérêt gagné sur un montant de garantie en trésorerie ne suffit pas à couvrir l'intérêt crédité à l'emprunteur. Le risque de réinvestissement est atténué par la durée relativement courte du placement de la garantie et de la courte durée des prêts, dont la majorité sont conclus suivant des modalités ouvertes et valables pour un jour.

L'Association a mis en œuvre un mandat long/court pour tirer parti des écarts de taux et participe ainsi à un programme d'emprunts de titres par l'intermédiaire de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et la Banque CIBC (l'agent prêteur). Le mandat long représente l'exposition aux institutions financières canadiennes tandis que le mandat court représente l'exposition aux obligations du gouvernement du Canada. Afin de financer l'achat des obligations des institutions financières canadiennes, l'Association a vendu les obligations du gouvernement du Canada empruntées.

Pour 2010, la valeur marchande totale des titres vendus à découvert s'élevait à 169 263 589 \$ (aucun en 2009) et la valeur de la garantie sous forme de titres à revenu fixe, détenus dans le compte de placements de titres de l'emprunteur, s'élevait à 179 461 264 \$ (aucun en 2009).

e) Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements maximal auquel est exposée l'Association correspond à la valeur comptable des placements. La diversification constitue la mesure la plus importante pour contrôler le risque lié aux placements.

La répartition de l'actif en vigueur au 1^{er} avril 2009 vise la répartition géographique suivante pour le portefeuille :

	<u>répartition cible, en %</u>
Obligations canadiennes	25,0
Titres de participation d'organismes publics	
Canadiens	22,0
Mondiaux	30,0
Titres de participation de sociétés fermées	
Canadiens	2,5
Américains	2,0
Internationaux	0,5
Titres de créance de sociétés fermées mondiales	5,0
Infrastructures de sociétés fermées mondiales	13,0
	<u>100,0</u>

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

f) Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une partie importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres qui présentent des caractéristiques semblables ou qui sont sensibles à des facteurs similaires d'ordre économique, politique ou autre. La direction est d'avis que les concentrations suivantes ne constituent pas un risque excessif :

	2010	2009 (révisé, voir note 3)
	(% de la valeur comptable)	
Trésorerie et placements à court terme	7,55	6,24
Produits des placements du portefeuille à recevoir	0,26	0,27
	7,81	6,51
Obligations		
Sociétés	14,87	10,96
Provinces du Canada	5,19	6,29
Gouvernement du Canada	2,00	2,71
	22,06	19,96
Titres de participation canadiens		
Énergie	5,34	5,35
Services financiers	5,25	6,03
Matières	3,63	3,02
Biens de consommation discrétionnaire	2,45	2,34
Biens industriels	2,12	2,24
Technologies de l'information	0,71	0,85
Autres	4,50	4,04
	24,00	23,87
Titres de participation américains		
Technologies de l'information	2,40	2,53
Services financiers	1,70	1,62
Biens industriels	1,42	1,36
Biens de consommation discrétionnaire	1,42	1,29
Santé	1,42	1,63
Énergie	1,35	1,34
Autres	2,20	2,24
	11,91	12,01
Titres de participation internationaux		
Japon	2,81	2,76
Royaume-Uni	2,19	2,70
Suisse	1,15	1,13
France	0,80	1,05
Allemagne	0,79	0,87
Hong Kong	0,63	0,51
Pays-Bas	0,58	0,35
Autres	3,74	4,27
	12,69	13,64
Titres de participation de sociétés fermées		
Canadiens	4,70	5,70
Internationaux	2,15	2,35
Américains	1,28	1,53
	8,13	9,58
Titres de créance de sociétés fermées	3,82	4,28
Infrastructures de sociétés fermées	9,58	10,15
	13,40	14,43
	100,00	100,00

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

8. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (suite)

g) Engagements dans des actifs privés

L'Association a établi une pondération cible à long terme de 23 % pour les actifs privés, qui comprennent des titres de participation, des titres de créance et des placements dans des infrastructures. Elle investit dans ces actifs par l'entremise de partenariats privés et de placements privés. Au 31 décembre 2010, l'Association avait réservé 1 135 627 000 \$ aux fins de placement dans des actifs privés. Conformément aux ententes établies, des tranches de ce montant sont utilisées à mesure qu'elles sont requises pour les placements. Au 31 décembre 2010, l'Association avait utilisé une tranche de 872 359 000 \$ et elle avait des engagements résiduels d'un montant de 263 268 000 \$. (Au 31 décembre 2009, l'Association s'était engagée à investir 1 081 091 000 \$, dont une tranche de 249 999 000 \$ n'avait pas été utilisée.)

9. IMMOBILISATIONS

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)		
Terrains	8 032 \$	- \$	8 032 \$	8 032 \$	- \$	8 032 \$
Bâtiments	60 783	13 736	47 047	60 545	12 295	48 250
Mobilier et matériel	3 756	2 480	1 276	3 344	2 117	1 227
Logiciels	20 249	19 253	996	20 401	17 278	3 123
Matériel informatique	4 611	2 870	1 741	5 093	3 024	2 069
Améliorations apportées aux bâtiments	3 769	2 657	1 112	3 531	2 081	1 450
Frais de location reportés	5 078	3 565	1 513	5 209	3 272	1 937
	106 278 \$	44 561 \$	61 717 \$	106 155 \$	40 067 \$	66 088 \$

Durant l'exercice, des actifs entièrement amortis dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 1 733 000 \$ ont été éliminés du bilan.

10. CRÉANCE HYPOTHÉCAIRE

En 2010, l'Association a conclu avec un tiers un arrangement de financement d'un montant maximum de 12 000 000 \$ garanti par une hypothèque de premier rang sur un bien à Ottawa. L'hypothèque porte intérêt au taux en vigueur pour les acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 175 points de base et arrive à échéance le 31 août 2015.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'Association offre un certain nombre de régimes à prestations déterminées à la plupart de ses employés; ces régimes assurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite en matière d'assurance-maladie et de soins dentaires. Les régimes de retraite enregistrés sont financés au moyen de cotisations payées conjointement par l'employé et l'employeur, et les prestations versées sont prélevées sur les fonds détenus en fiducie par ces régimes de retraite. Les régimes de retraite non enregistrés et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ne sont pas capitalisés et les prestations versées par ces régimes sont payées au moyen de flux de trésorerie liés au fonctionnement.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de financement a été effectuée le 1^{er} janvier 2009 et la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aura lieu le 1^{er} janvier 2012. La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilité a été effectuée le 31 décembre 2010.

L'information concernant les régimes enregistrés de l'Association se présente comme suit :

	Régimes de retraite agréés	
	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Juste valeur des actifs du régime	69 984 \$	59 866 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(63 438)	(51 360)
Situation de capitalisation - excédent du régime	6 546	8 506
Montants non comptabilisés dans les états financiers		
Variation non amortie des passifs à la modification du régime	(1 054)	(1 337)
Pertes actuarielles non amorties	15 339	9 122
	14 285	7 785
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	20 831 \$	16 291 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (suite)

L'information concernant les régimes non agréés et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de l'Association se présente comme suit :

	2010			2009		
	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
	(en milliers de dollars)					
Obligations au titre des prestations constituées	(18 455) \$	(3 991) \$	(22 446) \$	(16 214) \$	(3 073) \$	(19 287) \$
Montants non comptabilisés dans les états financiers						
Passifs transitoires non amortis	28	289	317	40	337	377
Variation non amortie des passifs à la modification du régime	-	(26)	(26)	-	(29)	(29)
Pertes actuarielles non amorties (gains)	3 448	488	3 936	3 166	(101)	3 065
	3 476	751	4 227	3 206	207	3 413 \$
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	(14 979) \$	(3 240) \$	(18 219) \$	(13 008) \$	(2 886) \$	(15 874) \$

Les actifs du régime comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	2010	2009
	(répartition de l'actif)	
Trésorerie et placements à court terme	3,1 %	8,1 %
Obligations	32,2 %	32,6 %
Titres de participation	64,7 %	59,3 %
	100,0 %	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (suite)

Les autres hypothèses actuarielles importantes utilisées pour évaluer les obligations de l'Association au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2010	2009
Régimes de retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	5,5 % à 6,0 %	6,5 % à 7,25 %
Taux d'actualisation des charges du régime	6,5 % à 7,25 %	7,50 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	6,50 %	6,50 %
Inflation générale	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50 %	5,50 %
Avantages postérieurs au départ à la retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	5,75 %	6,75 %
Taux d'actualisation des charges du régime	6,75 %	7,50 %
Inflation générale	2,00 %	2,00 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé	1,08 %	1,08 %
Âge de la retraite	62 ans	62 ans
Cessation d'emploi	Données liées à l'âge	Données liées à l'âge

Les informations supplémentaires concernant les régimes à prestations déterminées de l'Association pour l'exercice sont les suivantes :

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Régimes de retraite		
Charges du régime	4 705 \$	3 498 \$
Cotisations patronales		
Normales	5 038	4 530
Financement par évaluation de montants forfaitaires	2 237	1 812
Cotisations salariales		
Normales	712	702
Pour services antérieurs	11	13
Transferts d'autres régimes	67	222
Transferts de la composante des avantages personnalisés	1 261	4
Composante des avantages personnalisés	567	570
Prestations versées		
Pensionnés	1 709	1 466
Transferts forfaitaires	1 061	190
Avantages postérieurs au départ à la retraite		
Charges du régime	455	358
Prestations versées	80	70

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

12. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS

Au 31 décembre 2010, la provision de l'Association pour réclamations en suspens, calculée par les actuaires de l'Association selon les normes de pratique courantes de l'Institut canadien des actuaires, s'établissait comme suit :

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Passif actualisé pour réclamations déclarées	1 209 871 \$	1 248 420 \$
Passif actualisé pour réclamations subies mais non déclarées	628 176	593 968
	1 838 047	1 842 388
Provision pour écarts défavorables	388 418	385 146
Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables	2 226 465 \$	2 227 534 \$

Les obligations ont été actualisées au taux de 7 % (7 % en 2009). La provision pour écarts défavorables comprend une marge de 200 points de base sur le taux actualisé et de 2,5 % à 15 % sur les variables de présentation des réclamations.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la provision pour réclamations en suspens au cours de l'exercice.

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Paiement de réclamations relatives à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(283 291) \$	(280 626) \$
Réévaluation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours d'exercices précédents	9 373	43 477
Augmentation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours de l'exercice écoulé	272 849	311 767
Augmentation (baisse) totale de la provision pour réclamations en suspens au cours de l'exercice	(1 069)	74 618
Provision pour réclamations en suspens au début de l'exercice	2 227 534	2 152 916
Provision pour réclamations en suspens à la fin de l'exercice	2 226 465 \$	2 227 534 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

13. FONDS DE RÉSERVE DE PRISE DE RISQUE

En 2007, le Conseil a établi un programme interne de prise de risque pour remplacer l'ancienne assurance en excédent de pertes souscrite auprès d'assureurs en recours de tiers dans les années antérieures à 2007. Le but du fonds de réserve de prise de risque est de couvrir les coûts associés aux réclamations extraordinaires et imprévues qui ne sont pas caractéristiques d'un type particulier de travail ou de région. Les réclamations qui semblent sortir du cheminement des réclamations précédentes, tant en importance qu'en nature, et qui ne sont pas révélatrices d'une expérience de réclamations récurrentes constitueraient une dépense extraordinaire qui pourrait avoir une incidence potentiellement disproportionnée sur les cotisations futures des membres de la région en question. Le fonds de réserve de prise de risque pourrait être utilisé, à la discrétion du Conseil, pour couvrir les coûts et dommages juridiques payés en vertu d'une réclamation extraordinaire.

De par leur nature, les réclamations extraordinaires surviennent rarement. Le solde du fonds de réserve doit croître en fonction des contributions annuelles au moyen d'une appropriation des actifs nets non affectés représentant l'équivalent de ce qui aurait été payé pour continuer le programme d'assurance externe. Les contributions seront ajustées annuellement en proportion du nombre de membres et des changements de l'indice des prix à la consommation pour les soins de santé au Canada. Le fonds est placé dans le portefeuille de placements et les produits sont pris en compte dans le solde du fonds au taux du rendement brut annuel du portefeuille.

Le fonds de réserve de prise de risque a subi les modifications suivantes au cours de l'exercice :

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	8 576 \$	4 603 \$
Transfert effectué au cours de l'exercice (1 ^{er} janvier)	3 057	2 874
Transfert au titre des produits (de la perte) de placement	1 419	1 099
Solde de clôture	13 052 \$	8 576 \$

14. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

La gestion de la propriété pour l'exercice comprend des charges de 4 857 032 \$ (4 841 211 \$ en 2009), déduction faite de 3 332 915 \$ (3 183 927 \$ en 2009) au titre des produits de location reçus de parties non apparentées.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

15. ENGAGEMENTS

L'Association a conclu des contrats de location et des contrats relatifs à des rénovations de bâtiments, à du matériel et à des services d'experts-conseils. Le montant total des paiements exigibles en vertu de ces contrats s'établissait comme suit au 31 décembre 2010 :

Exercices se terminant les 31 décembre	<u>En milliers de dollars</u>
2011	157 \$
2012	157
2013	137
2014	17

En 2010, le Conseil de l'ACPM a approuvé l'affectation d'un crédit au titre des cotisations totalisant 163 millions \$ (71 millions \$ en 2009) qui sera imputé aux cotisations des membres pour 2011 à percevoir au cours de cet exercice.

16. ÉVENTUALITÉS

L'Association peut être partie, de temps à autre, à des différends et à des poursuites dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que la responsabilité éventuelle découlant de ces questions, le cas échéant, n'aura aucune incidence importante sur les états financiers.

17. NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

L'Association suit l'évolution de la situation concernant l'adoption éventuelle des normes internationales d'information financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012. L'Association suit également l'élaboration d'une solution de rechange permettant d'adopter les normes d'information financière pour les organismes sans but lucratif.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.